



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 24 septembre 2019

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A REMUNERER LE PERSONNEL ENSEIGNANT LORS D'INTERVENTIONS DANS LES ECOLES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 – DELIBERATION ANNULANT ET REMPLACANT LES DELIBERATIONS DES 19 NOVEMBRE 2018 ET 27 JUIN 2019**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
IDDIR Chérifa	
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	Procuration jusqu'à la question n° 8
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Absente
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	Procuration
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse	Absente
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 8 puis 27

Nombre de pouvoirs : 5 jusqu'à la question 8 puis 4

Absents à la séance : 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Vu l'arrêté du 11 janvier 1985 fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains personnels enseignants à la demande et pour le compte des Collectivités Locales,

Vu le Bulletin Officiel de l'Education Nationale en date du 2 mars 2017 notamment la note de service 2017-030 du 8 février 2017,

Vu la délibération du 19 novembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à rémunérer le personnel enseignant intervenant lors d'études surveillées dans les écoles de la ville,

Vu la délibération du 27 juin 2019 autorisant Monsieur le Maire à rémunérer le personnel enseignant intervenant lors des temps d'accompagnement personnalisé dans les écoles de la ville,

Vu la liste des enseignants intervenant dans les établissements scolaires de la Ville pour l'année scolaire 2019-2020,

Considérant que dans le cadre de ses compétences, la Ville de Gardanne doit rémunérer les enseignants effectuant des heures supplémentaires dans les écoles de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les enseignants lors d'interventions dans les écoles de la Ville, avec effet rétroactif, à compter du 2 Septembre 2019 soit :

Liste des Enseignants

Ecoles Primaires - Ville de GARDANNE

BAYET

Mme Florence BISOTTO
Mme Salma BONNET
Mme Sandrine CANUT
Mme Laure GONZALES
Mme Anne HAJDUKIEWICZ
Mme Nora IKHERBANE
Mr François RENAUDO
Mme Nadine SERMET
Mme Véronique TICHTINSKY
Mme Caroline TROUILLET
Mr Lionel HAON (Directeur)

AUBRAC

Mme Anne BONASSI
Mme Amandine BONNEAU
Mme Céline GIORGI
Mr Jean-Pascal GIOVANAZZI
Mme Anne MINNE
Mme Marie-Charlotte OECHSEL HERVOUET
Mme Emilie PASERO
Mr Loïc PASQUIER
Mme Alice SABRAN
Mme Marie-Agnès GIOVANAZZI (Directrice)

CEZANNE

Mme Marie-José BOUIS
Mme Patricia CHAPPELLIER
Mme Bérangère KOWALKE
Mme Béatrice LOUAT
Mme Frédérique PIERRE
Mr Bruno REY
Mme Valérie ROSSI
Mme Sandrine IDA (Directrice)

PREVERT

Mme Christine ALESSANDRI
Mr Daniel BESSAÏH
Mme Agnès BEURY
Mme Pascale CHABRAN
Mme Miranda CIRASARO
Mme Juliette EVRARD
Mme Tatiana FLICK
Mme Julie HUGUES
Mme Sabrina LECLERCQ
Mme Christine LEFEBVRE
Mme Catherine MEYER
Mme Gabrielle MOREIRA DA SILVA
Mme Anne PERRONNE
Mme Emilie PONS
Mme Marie THEVENIN
Mme Nathalie TISSOT
Mr Jean-Louis TERRIER (Directeur)

MISTRAL

Mme Lydia AUGUSTE
Mme Chloé BARRAL-GRAS
Mme Céline CANOT
Mme Fabienne CAR
Mme Myriam GARDON
Mme Géraldine PAJON
Mme Stephanie PRODHON
Mme Valérie THOMAS
Mme Marie-Christine RICHARD (Directrice)

BRASSENS

Mme Eva ANDRE
Mme Natacha BERARD
Mme Nathalie BURDIN
Mme Vanessa D OLIVEIRA
Mme Elise DORIENT
Mr Jean-Pierre ELICKI
Mme Christelle FERRIER
Mme Karine GIRIAT
Mme Severine GOMEZ
Mme Paule GORGODIAN
Mme Marianne LIENART
Mme Thérèse MANRIQUE GARIBOLI
Mme Alexandra PATY
Mme Annie PELLEGRIN
Mme Claude REBECHE
Mme Sandra RIGAUD
Mme Cécile ARNAUD (Directrice)

PITTY

Mme Hélène DEBONO
Mme Juliette DENNIS
Mme Géraldine DUHAMEL
Mme Géraldine FERMIANA VITORINO
Mme Marie-Antoinette FERRER
Mme Virginie GARABEDIAN
Mme Bérange KOWALKE
Mme Vanessa LEE
Mme Corinne MESSAGER
Mme Nadège SALEL DALLEST
Mr Christophe BENEST (Directeur)

Ecoles Maternelles - Ville de GARDANNE**BEAUSOLEIL**

Mme Laetitia BARDIN
Mme Daisy BORGHINO
Mme Sophie CAMUS
Mr Matteo FERMIANA VITORINO
Mme Karine GIACOMO
Mme Julie HUGUES
Mr Michel MARTINEZ
Mme Aurelia PARDO
Mme Ghislaine NALIN (Directrice)

LES TERRILS BLEUS

Mme Solange AYGADOUX
Mme Corinne BARTHELEMY
Mme Céline DALIBON
Mme Audrey DERET
Mme Blandine GEAY
Mme Claire MONTAT GENEVIER
Mr Nicolas PALNIKOFF
Mme Danielle PARA
Mme Karine DARTOIS (Directrice)

VELINE

Mme Sandra BOTTAGISI
Mme Cécile GALLY
Mme Caroline PERRIER
Mme Marie-Thérèse PINOCHE
Mme Dominique BOULIOL (Directrice)

FONTVENELLE

Mme Sylvie LAPORTE-OKOEFF
Mme Brigitte LE FRANC
Mme Sandra RIGAUD
Mme Brigitte SAID
Mme M-Hélène THEVENIN (Directrice)

LES AIRES

Mme Lise BEYSSON
Mme Katia BLOT
Mme Laetitia HEBE
Mme Katy JAMKOTCHIAN
Mme Alexandra JAULNEAU
Mme Marie-Thérèse PINOCHE
Mme Stephanie PRODHON
Mme Catherine THOMANN SUZANNA (Directrice)

TRIOLET

Mme Lysiane BARTOLOMEI YACOUBI
Mme Nathalie CHABRAN
Mme Karine PATIN
Mme Marie-Thérèse PINOCHE
Mme Valérie SANTI
Mme Annick ROCHIER (Directrice)

ARTICLE 2 : Que cette liste correspond au personnel enseignant pour l'année scolaire 2019-2020, que celle-ci sera revue pour chaque nouvelle année scolaire.

ARTICLE 3 : Que le taux de la vacation est fixé par le Bulletin Officiel de l'Education Nationale en date du 2 Mars 2017, notamment la note de service n° 2017-030 du 8-2-2017, soit :

Heures de Surveillance

- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10.68 euros
- Instituteurs exerçant en collège	10.68 euros
- Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	11.91 euros
- Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	13.11 euros

Heures d'Etudes Surveillées

- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20.03 euros
- Instituteurs exerçant en collège	20.03 euros
- Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	22.34 euros
- Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24.57 euros

Heures d'Enseignement

- Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 euros
- Instituteurs exerçant en collège	22,26 euros
- Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,82 euros
- Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	27,30 euros

Le montant de ces vacances est indexé sur l'évolution des taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants publié sur le Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

ARTICLE 4 : Que cette délibération annule et remplace les délibérations des 19 novembre 2018 et 27 Juin 2019.

ARTICLE 5 : Que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : -9 OCT, 2019

AFFICHÉE LE : -9 OCT 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : - 9 OCT, 2019